

INSCRIPTIONS Saison 2017-2018

Les conditions d'inscriptions définies pour la saison à venir sont les suivantes :

Le planning des entraînements n'est que prévisionnel à ce jour, il risque d'être modifié jusqu'à la fin septembre.

La licence LOISIR permet de participer à la COUPE DE LA LOIRE. Les débutants sont acceptés à tout âge en loisir.

La licence Compétition, **impose de participer** aux épreuves départementales en équipes, et aux épreuves régionales et Zone Sud-Est en cas de qualification.

***Pas de débutants acceptés en groupe compétition.**

Les entraînements se font à la salle dédiée à la gymnastique au Gymnase Jean Soleillant à Montbrison.

Les informations concernant les entraînements et les compétitions sont affichées à la salle, consultable sur la page Facebook de l'EGSM et sur le site de l'EGSM : <http://egsm-savigneux-montbrison.fr>

Le règlement de l'adhésion se fait en totalité à l'inscription.

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, le **dossier d'adhésion complet doit être enregistré préalablement à toute pratique.**

Il comprend :

- **La fiche d'inscription complétée et signée**
- **La cotisation annuelle suivant l'équipe (*réduction de 20 € si 2 enfants inscrits, réduction de 50 € si trois enfants inscrits*)**
- **Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique valable 3 ans ou le questionnaire médical rempli (si un OUI est coché il faut un certificat médical)**
- **1 photo d'identité,**
- **4 enveloppes timbrées par famille (un seul jeu si plusieurs enfants) : *format allongé blanche 110x220 mm libellées au nom de ou des enfants***
- **Le bulletin n°2 (talon fiche assurance AXA fourni par le club lors de l'inscription) doit être rempli et remis IMPERATIVEMENT à l'EGSM. Il sera utile en cas de déclaration d'accident.**
- **L'acceptation du règlement spécifique pour les compétitions**

Permanences des inscriptions. (Pour les nouveaux dossiers)

- ⇒ **Lundi 04 Septembre** de 17 H 30 à 19 H 00 au siège social de l'EGSM
- ⇒ **Mercredi 06 Septembre** de 17 H 30 à 19 H 00 au siège de l'EGSM
- ⇒ **Samedi 09 Septembre** de 09 H à 17 H au Forum des Associations (salle André Daval à Montbrison)

Reprise des activités. A partir du lundi 18 septembre à 17 H 30 au gymnase Jean Soleillant.

Règlement Intérieur de l'Entente Gymnique Savigneux-Montbrison (EGSM)

Article 1 - Généralités Le présent règlement complète les statuts de l'association. Il doit être adopté par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau ou du Conseil d'Administration. En cas de nécessité, il peut être modifié par le Conseil d'Administration, les nouvelles dispositions devront être soumises et ratifiées par la plus proche Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est composé de 6 à 20 membres élus en assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable. Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement. Un membre qui ne peut assister à une réunion, doit prévenir un membre du Conseil d'Administration. Des commissions spécifiques sont mises en place et aident le Conseil d'Administration à prendre ses décisions. L'association est propriétaire de ses acquisitions (matériel, documentation, informatique, cassettes audio ou vidéo...). Le Conseil d'Administration en est le gérant exclusif. Tous les documents qui la concernent, sans exception, sont remis au secrétaire qui les archive. Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à agir au mieux des intérêts de l'association et à participer activement aux activités de l'association. Aucun engagement moral ou financier concernant l'EGSM ne peut être pris sans l'accord du Conseil d'Administration. Toute action contraire entraînerait la seule responsabilité juridique et financière de son auteur.

Article 2 – Adhérents Peut être adhérent toute personne âgée de 15 mois ou plus. Est adhérent de l'association toute personne inscrite à jour de sa cotisation, les membres d'honneur, les entraîneurs bénévoles. Les membres seront convoqués par le Conseil d'Administration aux assemblées générales. Chaque membre ne pourra être porteur que d'un seul pouvoir. La priorité est donnée aux réinscriptions. La cotisation est due en début d'année. le montant de la cotisation est fixé chaque année lors d'une réunion du Conseil d'Administration. La cotisation comprend :

-L'adhésion à l'association sportive, La licence fédérale, L'adhésion au Comité de la Loire, L'assurance corporelle fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions, L'engagement aux compétitions.

Le dossier d'adhésion complet doit être accepté préalablement à toute pratique (y compris pour les entraîneurs). Il comprend :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- La cotisation annuelle payable en une, deux fois ou trois (les chèques sont à faire lors de l'inscription, ils seront encaissés en novembre, février et mai),
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique valable 3 ans ou le questionnaire médical rempli (si un OUI est coché il faut un certificat médical)
- 1 photo d'identité,
- 4 enveloppes timbrées par famille (format DL libellée au nom de l'enfant).

L'adhésion sera remboursée en cas d'abandon dans le premier mois de pratique. Au delà, un remboursement partiel sera étudié et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Article 3 - Engagement L'adhérent et son représentant légal s'engagent à respecter le présent règlement. Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, de l'association sans remboursement de la cotisation.

Toute association invitée ou participant à une compétition ou à une activité organisée par l'EGSM doit se conformer au présent règlement

Article 4 – Déplacements : Les déplacements ne sont pas couverts par l'assurance corporelle fédérale. Il est de la responsabilité des parents conducteurs de vérifier qu'ils sont couverts pour transporter des tiers dans leur véhicule.

Article 5 – Accès à la salle : Les adhérents ne sont admis dans les locaux que pendant leurs heures d'entraînement. L'invitation et l'accueil au gymnase de personnes non adhérentes pendant les entraînements sont soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Ces « invités » ne sont pas couverts pour la pratique de la gymnastique. Les parents des enfants en section "baby gym" peuvent être sollicités pour participer aux cours, en fonction de l'âge de l'enfant (4 ans révolus), par l'entraîneur responsable de séance. Pour tous les autres entraînements, seuls les adhérents sont autorisés à accéder à la salle de gymnastique. **La présence des parents, frères et sœurs est tolérée dans les 10 dernières minutes sous réserve de ne pas perturber ni participer à l'activité gymnique. Les choix des méthodes d'entraînement à mettre en œuvre est de la responsabilité de l'entraîneur. L'EGSM ne saurait être tenue responsable d'accidents concernant des personnes non adhérentes.**

Article 6 – Entraînement : Les entraînements commencent en septembre et finissent en juin. **Ils ne sont pas assurés, sauf à la demande de l'entraîneur, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.**

Les cours doivent être suivis avec assiduité sauf cas de force majeure. En cas d'absence prolongée pour cause de blessure, il est demandé un avis médical pour reprendre l'entraînement. Toute absence imprévue pour une raison valable, doit être signalée au moniteur ou au bureau de l'EGSM (téléphone : 07.84.18.34.23 ou 04.77.58.64.22) Les absences prolongées, les démissions doivent être signalées aux entraîneurs, avec si possible la date prévue de retour. Les salles sont ouvertes selon les horaires définis et communiqués en début de saison. Ces horaires peuvent être modifiés temporairement ou définitivement en cours d'année en cas de force majeure. Les horaires sont affichés à la salle. En période de compétitions, de vacances ou de manifestations sportives, les horaires pourront être aménagés. L'entraîneur doit informer préalablement les parents concernés.

Les parents doivent accompagner l'adhérent mineur jusqu'à la salle et s'assurer de la présence de l'entraîneur qui le prend en charge pour la durée de l'entraînement. De même, **les parents viennent reprendre l'adhérent mineur à la salle dès la fin du cours, au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement.** Toute demande de dérogation à cette règle de sécurité de base sera formulée par écrit par le responsable légal au Bureau en début d'année. Les moniteurs devront être présents au gymnase 10 minutes avant le début des entraînements pour accueillir les gymnastes. A la fin de l'entraînement, ils devront

s'assurer que tous les gyms soient partis. Ils ne peuvent être tenus pour responsables d'accidents survenant en dehors de la salle. Les parents préviennent l'entraîneur un cas d'absence de l'adhérent. Ni l'entraîneur ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsables d'un adhérent qui n'assisterait pas à l'entraînement, qui ne serait pas accompagné à la salle, ou en dehors de la salle.

Article 7 – Compétitions : Les adhérents doivent participer aux compétitions auxquelles ils sont préparés. C'est une condition requise pour progresser et ne pas pénaliser l'équipe. En cas de non participation injustifiée, la caution pourra être encaissée. Le calendrier des compétitions est affiché à la salle et transmis aux parents. Les dates, heures et lieux des compétitions peuvent être modifiés. Quoiqu'il en soit, tous les détails sont communiqués aux adhérents et affichés à la salle la semaine précédant chaque compétition. Pour les compétitions par équipe, le justaucorps est prêté et entretenu par le club et doit être restitué en fin de compétition à l'entraîneur. La tenue d'équipe est obligatoire. Pour les garçons : socquettes blanches et chaussons de gym blancs sont obligatoires et non fournis.

Le survêtement du club, obligatoire pour les compétitions, est vendu par le club à prix coûtant selon la période d'achat. Ce survêtement peut être acheté par toute personne qui le souhaite. L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques, ...) ou les produits de soins (bandes élastiques adhésives, bombe de froid, ...). L'adhérent doit les posséder dans son sac si nécessaire. Les moniteurs doivent porter le T-shirt du club. Les juges doivent porter la tenue réglementaire définie par la fédération. Les parents accompagnent leurs enfants sur les lieux de compétitions sauf organisation spécifique faite à l'initiative de l'association. (organisation d'un service de car). Les parents indisponibles doivent trouver un arrangement avec d'autres parents de l'équipe en compétition (voir article 4). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'adhérent. Toutefois, suivant l'horaire et le lieu de la compétition rendant nécessaire de passer une nuit à l'hôtel, et avec accord du Conseil d'Administration, les frais d'hébergement des gymnastes, juges et entraîneurs pourront être pris en charge par le club. La formation des entraîneurs est approuvée et financée par le club sur recommandation de la commission technique.

Article 8 – Comportement : Les adhérents doivent avoir un comportement correct et respectueux à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs, des cadres, des parents, des visiteurs, des spectateurs, dans les salles d'entraînement, de compétitions, les vestiaires.

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées. Le matériel et les locaux doivent être respectés. Toute publicité et/ou toute propagande politique, religieuse, raciale, commerciale sont rigoureusement interdites à l'intérieur de la salle. Le non respect de ces consignes pourra se traduire par une exclusion temporaire ou définitive.

Article 9 – Hygiène et Sécurité : Les adhérents doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue appropriée, les pieds propres, les ongles coupés, les cheveux attachés, sans bijoux.

Il est interdit d'entrer dans la salle de gymnastique avec des chaussures de ville, de marcher chaussé sur les praticables ou sur les tapis, d'utiliser les agrès avant ou après les entraînements, de fumer, manger, mâcher du chewing-gum à l'intérieur des installations, de faire pénétrer un animal à l'intérieur des installations. L'usage des douches et vestiaires est exclusivement réservé aux adhérents avant et après leur séance d'entraînement. Les locaux doivent être laissés en parfait état de propreté. Le matériel est installé, monté, démonté par le groupe d'entraînement. Tout mauvais fonctionnement sera signalé aux entraîneurs. A la fin de chaque séance, le groupe doit ranger le matériel aux endroits prévus à cet effet. Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord ni la présence de l'entraîneur.

Les adhérents doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement. Il est recommandé aux adhérents de ne pas susciter les tentations et par conséquent de ne pas amener au gymnase et/ou laisser dans les vestiaires des bijoux, des objets de valeurs, de l'argent. L'association ne pourra pas être tenue pour responsable de la perte ou dégradation d'effets personnels.

Article 10 – Entraîneurs : Les entraîneurs font respecter le règlement intérieur, ouvrent la salle de gymnastique, commencent et terminent les cours à l'heure, font mettre en place et ranger le matériel, éteignent l'éclairage et ferment les locaux, préviennent les gymnastes et le responsable technique en cas d'indisponibilité et organisent leur remplacement temporaire le cas échéant, constatent toute dégradation et en informent le responsable technique. Les coordonnées des entraîneurs sont communiquées en début d'année à chaque groupe.

Article 11 – Accidents : En cas d'accident, l'entraîneur du cours est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : 1/les pompiers, 2/les parents, 3/le Président de l'association ou un membre du Bureau, 4/le responsable technique. Aucun soin n'est dispensé par l'entraîneur. Les parents doivent remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'entraîneur et renvoyer dans les cinq jours qui suivent l'accident à l'adresse indiquée sur le formulaire.

PLANNING PREVISIONNEL DES ENTRAINEMENTS POUR LA SAISON 2017-2018

BABY GYM PETITE ENFANCE								
N° équipe	MONITEURS	Parent accompagnant	Nbre/équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
1	MORGANE	NON	20	CASTORS	2014-2013	160€	1H	Mardi 17H-18H
2	MORGANE/GREGOIRE	OUI	20	LOULOUS	2016		45 mn	Mercredi 9H-9H45
3	MORGANE/GREGOIRE	OUI	20	BAMBINOS	2016-2015-2014		1H	Mercredi 10H-11H
4	JULIE	NON	20	CASTORS	2014-2013		1H	Mercredi 14H15-15H15
5	JULIE	NON	20	CASTORS	2014-2013		1H	Mercredi 15H30-16H30
6	JULIE	OUI	20	BAMBINOS	2016-2015-2014		1H	Mercredi 16H45-17H45
7	MORGANE	OUI	20	LOULOUS	2016		45 mn	Samedi 9H-10H
8	MORGANE	OUI	20	BAMBINOS	2016-2015-2014		1H	Samedi 10H05-11H05
9	JULIE	OUI	20	BAMBINOS	2016-2015-2014		1H	Samedi 11H10-12H10
10	JULIE	NON	20	CASTORS	2014-2013		1H	Samedi 15H30-16H30
11	JULIE	OUI	20	BAMBINOS	2016-2015-2014		1H	Samedi 16H45-17H45

LOISIRS GAF-GAM MIXTE								
N° équipe	MONITEURS	Discipline	Nbre/équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
20	JULIE	Mixte	20	Ecole de Gym	2013-2012	160€	1H30	Mardi 18H-19H30 (salle motricité)
21	JULIE	Mixte	20	Ecole de Gym	2013-2012		1H30	Samedi 14H-15H30 (salle motricité)
22	MORGANE	GAF	20	Poussine	2011-2010		1H30	Mercredi 15H-16H30
23	GREGOIRE	GAF	20	Poussine	2011-2010		1H30	Vendredi 16H45-18H15
24	CAMILLE G	GAF	20	Poussine/Benjamine	2009-2008		1H30	Mardi 18H-19H30
25	GREGOIRE	GAF	20	Poussine/Benjamine	2009-2008		1H30	Mercredi 15H-16H30
26	VALERIE	GAF	14	Poussine/Benjamine	2009-2008		1H30	Lundi 17H30-19H30
27	GREGOIRE	GAF	20	Benj/Min/Cadette	2007-2006-2005		1H30	Mercredi 16H30-18H
28	STEPHANIE T	GAF	20	Minime	2006-2005		1H30	Mercredi 17H-18H30
29	MORGANE	GAF	20	Cadette/Junior	2005 à 2001		1H30	Jeudi 18H-19H30

COMPETITION GAF : Groupe Compétition

N° équipe	MONITEURS	Discipline	Nbre/ équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
40	MORGANE/GREGOIRE	GAF	20	Toute catégorie		165€	4H	Jeudi 18H-20H (G) Samedi 11H-13H (M)
41	MORGANE/GREGOIRE	GAF	20	Poussine	2011-2010-2009	170€	6H	Mercredi 13H-15H Vendredi 16H15-18H15(M) Samedi 9H-11H (G)

COMPETITION GAF DIR - DR : Performance

N° équipe	MONITEURS	Discipline	Nbre/ équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
50	GREGOIRE	GAF	20	Benj/Minime	2008-2007-2006	165€	4H	Mardi 18H-20H Samedi 13H30-15H30
51	GREGOIRE/STEPHANIE L	GAF	20	Minime/Cadette	2006-2005-2004		4H	Mercredi 18H-20H Samedi 15H30-17H30
52	FLORENCE	GAF	20	Toute catégorie	2004 et +		4H	Lundi 18H-20H Jeudi 18H-20H

COMPETITION GAF DIR - FRANCE : Elite

N° équipe	MONITEURS	Discipline	Nbre/ équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
60	MORGANE	GAF	20	Benjamine	2008-2007	170€	6H30	Mercredi 16H-18H Vendredi 18H-20H Samedi 13H30-16H
61	MORGANE	GAF	20	Toute catégorie	2006 et +		9H	Mardi 18H30-20H30 Mercredi 18H-20H Vendredi 19H30-21H30 Samedi 15H30-18H30

COMPETITION GAM DIR

N° équipe	MONITEURS	Discipline	Nbre/ équipe	CATEGORIE	ANNEES	TARIF	DUREE	HORAIRES
70	BRUNO/GREGOIRE	GAM	20	Poussin/Benj	2011 à 2007	165€	4H	Mercredi 15H-17H (Bruno) Vendredi 18H15-20H15 (Grégoire)
71	MOUSS/GREGOIRE	GAM	20	Toute catégorie	2008-2007		5H	Jeudi 18H-21H (Mouss) Samedi 11H-13H (Grégoire)

N° équipe	Moniteur	Catégorie	TARIF	DUREE	HORAIRES
80	SANS	Adultes autonomes	60 €	1H30	Jeudi 20H – 21H30

Les familles ayant 2 enfants inscrits au club auront une réduction de 20 €

Les familles ayant 3 enfants inscrits au club auront une réduction de 50 €

Tableau des catégories pour la saison

<u>Saison 2017-2018</u>	<u>Année</u>
- BabyGym (2/6 ans)	16
	15
	14
	13
	12
- Les Poussines (7/9 ans)	11
	10
	09
- Les Benjamines (10/11 ans)	08
	07
- Les Minimes (12/13 ans)	06
	05
- Les Cadettes (14/15 ans)	04
	03
- Les Juniors (16/17 ans)	02
	01
- Les Seniors (18 ans et +)	2000 et +